

d'économiser. Nous payons près de \$150,000 par année pour nos députés, conseillers, traducteurs, impressions, etc., etc. D'après la suggestion de notre confrère du *Nouveau-Monde*, cette somme assez ronde pourrait être utilement employée à des octrois aux chemins de fer, à l'encouragement de l'éducation et de l'agriculture dans le pays.

* *

Dans sa critique du discours du Trône, M. Joly suggère l'abolition des processions publiques et nationales dans la province. Plus de procession le jour de la Saint-Jean-Baptiste ! Plus de procession le jour de la Saint-Patrice, de la Saint-André et de la Saint-Georges ! Plus de procession publique le jour de la Fête-Dieu ! Cette idée mettra du temps à faire son chemin. Et pourquoi se réaliserait-elle ? Les belles et patriotiques démonstrations de la Saint-Jean-Baptiste, de la Saint-Patrice, de la Saint-André et de la Saint-Georges, ne sont-elles pas la manifestation la plus brillante des plus beaux sentiments du cœur du citoyen, comme les pompes solennelles de la Fête-Dieu, un éclatant témoignage de foi et d'amour envers le divin Dispensateur de la force, de la prospérité et de la gloire des peuples ?

* *

L'ouverture du parlement d'Ontario a eu lieu le 9 du courant. Le discours du Trône est très-long et déclare que tout est tranquille, heureux et prospère dans le domaine que Sa Majesté lui a confié.

La moisson a été abondante. La dépression des affaires n'a pas diminué sensiblement le commerce de bois. Le revenu de la vente des terres publiques n'a pas diminué ; les travaux de colonisations ont été poussés avec vigueur pendant la dernière saison. Le discours du Trône fait allusion à la cause qui sera bientôt jugée par le Conseil Privé, en Angleterre, sur la validité de la décision des arbitres nommés pour régler les réclamations de Québec contre Ontario, et de la province d'Ontario contre Québec. Il parle aussi de la délimitation des provinces d'Ontario et du Nord-Ouest, et de beaucoup d'autres choses d'une moindre importance.

* *

En Europe, depuis la reddition de Plevna et du maréchal MacMahon, les Russes et les Gambettistes sont victorieux. Mais la guerre ne semble pas plus terminée pour cela ; l'Angleterre fait des appareils de guerre. Bismark ne dort pas. Victor-Emmanuel vient de mourir ; tout cela contribuera à créer de l'agitation, des revers, des combats, des massacres.

Le roi d'Italie est mort avant son prisonnier. Pie IX lui a pardonné son crime de faiblesse et de lâcheté.

FABIEN VANASSE.

L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA

M. Napoléon Bourassa a donné, mercredi soir, 9 janvier, une lecture devant cet Institut sur l'art au moyen-âge. Il est malheureux qu'on fasse venir de si loin un homme aussi remarquable, pour le faire parler dans une grande et belle salle presque vide.

Bien entendu, les officiers de l'Institut ne sont pas responsables de cette indifférence du public, mais ils devront s'en défier à l'avenir.

Il est un fait bien constaté : c'est que, si notre population aime à entendre des discours sur des sujets patriotiques et nationaux, elle apprécie peu des lectures sur des sujets littéraires. Il faut quelque chose qui l'excite, l'émeuve, qui agisse avant tout sur ses sentiments. Dans des villes comme Québec et Montréal, on peut trouver un auditoire littéraire, et encore faut-il que le sujet et la personne excitent spécialement la curiosité.

Le travail de M. Bourassa aurait pu être lu devant la société la plus difficile, et il aurait été apprécié comme il le mérite. C'est un beau morceau de littérature fait pour les esprits les plus délicats. M. Bou-

rassa a parlé de l'art en artiste, en poète et en chrétien. Il a démontré que le moyen-âge avait, plus que le paganisme et les temps modernes, atteint l'idéal que l'art doit poursuivre, grâce aux inspirations de la foi, à l'influence du christianisme sur les esprits.

Il a exprimé une foule de pensées et de sentiments remarquables qui auraient mérité d'être débités avec plus de chaleur et de force. Il parle trop bas, il faut être bien près pour l'entendre.

La musique a été à la hauteur de la littérature, au moins dans certaines parties.

On avait même voulu trop bien faire peut-être, en ne choisissant que de la grande musique. Malheureusement, tel qui réussit dans l'opérette ou la chanson légère, est déplacé dans *Lucrèce Borgia* ou *Lucie de Lamermoor*.

M. Beaudry a une belle voix, mais Domizetti n'aurait pas reconnu son chef-d'œuvre dans sa bouche.

Nous sommes presque tenté d'en dire autant de MM. Caspeau et Chateauvert, dans le duo *Edgar de Lucie de Lamermoor*. Ce sont deux bons chanteurs, deux excellents acteurs surtout, qui chantent et jouent avec beaucoup d'esprit et de goût, quand ils restent dans le haut comique, l'opérette ou le mélodrame.

M. Dauray a été charmant, comme toujours, dans ses chansonnettes : on ne peut mettre plus de bon ton, de naturel et de grâce dans le comique.

Les demoiselles Heney et Boulet ont joué avec succès un duo sur le piano.

M. Ed. Gauthier a chanté *Les hirondelles de France* avec une voix capable de faire revenir ces charmants oiseaux parmi nous en plein hiver.

Enfin, parlons de madame Christin et de mademoiselle Jane Aumond, qu'on était curieux d'entendre ensemble ou plutôt dans la même circonstance.

Il faut donner à Ottawa ce qui lui est dû ; même avant l'arrivée de madame Christin, on aurait trouvé difficilement à Montréal ou à Québec trois cantatrices comme madame Gélinais, madame Evanturel et mademoiselle Aumond.

Avec madame Christin, qui vient d'arriver de Montréal, elles forment un quatuor difficile à surpasser, et même à égaler.

Mademoiselle Aumond, qui possède une voix de contralto des plus remarquables, a trouvé dans madame Christin une rivale qui lui dispute la palme. Elèves toutes deux de madame Petitpas, elles ont à peu près la même méthode, et chantent avec autant d'art l'une que l'autre ; à la puissance et à la souplesse de la voix, elles joignent une grande connaissance de la musique. Si madame Christin a quelque chose de plus riche, de plus gracieux, de plus moelleux dans la voix, mademoiselle Aumond l'emporte par la vigueur, le feu et la puissance ; elle est plus éloquente. Nous ne croyons pas qu'il y ait deux plus belles voix de contralto dans le pays, et elles chantent si bien toutes deux, qu'à moins d'être très-expert, la dernière qu'on entend, paraît l'emporter sur l'autre.

L'orchestre de M. Dauray a été excellent comme toujours.

L. O. D.

On lit dans la dernière correspondance parisienne de M. F. Gaillardet au *Courrier des Etats-Unis*, relativement à l'Exposition Universelle de 1878 :

Que les industriels américains se mettent donc à l'œuvre pour tenir dans notre grand tournoi pacifique un rang digne de leur pays. Le premier des Etats américains qui viendra y prendre place sera le Canada, dont les exposants ont déjà fait partir un navire chargé de leurs produits. Ils ont été secondés, dit-on, avec une bonne volonté parfaite et un zèle patriotique par le gouverneur anglais du Dominion, lord Dufferin, qui montre, du reste, en toute occasion, son respect pour les droits de la langue française en Canada. Il a été un de ses premiers défenseurs, et on m'a écrit d'Ottawa qu'à l'occasion de l'inauguration de l'Institut-Canadien-Français, fondé dans cette ville, on avait remarqué les vifs applaudissements donnés par cet homme d'Etat éminent aux passages du discours très-académique de M. P. J. O. Chauveau, qui avait traité la langue française. L'empressement avec lequel les Canadiens ont répondu à l'appel de notre gouvernement montre que ce n'est pas par le langage seul qu'ils sont restés Français.

GAZETTE DES TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE L'YONNE : Deux vieillards assassinés pour seize francs.—Condamnation à mort.

La Cour d'assises de l'Yonne vient de prononcer une condamnation à mort : l'homme qui a été frappé ainsi de la peine suprême est un ouvrier de Sens, nommé Jean Dufond, malfaiteur des plus redoutés, qui avait déjà comparu plusieurs fois devant le jury, et qu'un vol de cent mille francs, commis dans les circonstances les plus audacieuses, avait fait condamner, en 1854, à dix années de réclusion.

Envoyé en surveillance à Sens après l'expiration de sa peine, Jean Dufond y avait été condamné de nouveau à plusieurs reprises, notamment à treize mois de prison pour vol, et il sortait de la maison centrale quand il commit, au mois d'août dernier, le double assassinat suivi de vol à raison duquel il a été déferé une dernière fois au jury.

Il y avait à Saint-Martin-du-Tertre, près de Sens, une petite auberge isolée tenue par deux vieillards, les époux Adnot. La femme, paralytique, ne pouvait quitter son lit ; le mari était lui-même malade, et son petit établissement ne prospérait pas.

Dans la nuit du 25 au 26 août, vers trois heures et demie, Jean Dufond quittait Sens et se dirigeait vers Saint-Martin-du-Tertre. En route, il fit choix d'une pierre à arêtes vives et tranchantes, qu'il enveloppa dans son mouchoir.

A cinq heures, il frappait à la porte de l'auberge des époux Adnot. Le mari était déjà levé. Dufond lui demanda un petit verre d'eau-de-vie et pénétra après lui dans la maison.

Le vieil aubergiste descendit à la cave pour y prendre une bouteille ; c'est à ce moment qu'il fut attaqué par le malfaiteur, qui, se précipitant sur lui par derrière, le frappa sur la tête à l'aide de la pierre qu'il avait apportée.

Adnot eut à peine la force de crier faiblement : " Au secours ! " Il tomba baigné dans son sang et ne remua plus. Dufond, le croyant mort, s'élança aussitôt dans la chambre où reposait la femme de l'aubergiste, et il brisa, à coups de pierre, le crâne de la pauvre paralytique. Puis il prit, dans une armoire, seize francs, tout ce que possédaient les époux Adnot, et s'enfuit.

Cependant le vieux cabaretier n'était pas mort. La fraîcheur de la cave le fit revenir à lui peu à peu. Il se traîna tout sanglant, et parvint, avec des efforts inouïs, à monter l'escalier. Il alla jusqu'à la porte de sa chambre, la poussa, et, aveuglé par le sang qui ruisselait de ses blessures, il alla tomber inanimé auprès du lit sur lequel était étendue sa femme morte, qu'il ne vit pas.

C'est là que des cultivateurs de Saint-Martin le trouvèrent vers huit heures du matin. Le vieillard se ranima un instant, fit connaître le nom de son assassin, et mourut.

Dufond fut arrêté le jour même. En face de charges accablantes qui pesaient sur lui, il fit bientôt des aveux complets.

Les jurés de l'Yonne, qui avaient à prononcer sur le sort de ce misérable, ont fait bonne et ferme justice.

L'arrêt de la Cour d'assises ordonne que l'exécution de Dufond aura lieu sur l'une des places publiques de Sens.

RECETTES UTILES

PAPIER A DÉCALQUER.—Quand manque le papier à décalquer que l'on achète dans le commerce, on peut le remplacer par une feuille de papier Joseph ou de papier blanc très-fin que l'on trempe dans une solution de gomme arabe. On presse ensuite cette feuille entre deux autres, on sépare pendant que le papier est encore humide et on obtient trois feuilles de papier que l'on fait sécher et qui deviennent aussi transparentes que le papier huilé sans danger de tacher les étoffes ou les dessins sur lesquels on les applique.

SAIGNEMENT DE NEZ.—Le saignement de nez ne doit pas être arrêté ou même gêné quand il est lent et peu abondant, parce que, dans ce cas, il est plutôt salutaire que nuisible. Quand, au contraire, il est abondant et que l'on a lieu de redouter une trop grande perte de sang, on arrose les narines et les tempes avec de l'eau

fraîche, on fait aspirer de l'eau très-froide, glacée si on le peut. Il est également bon d'appliquer sur le front et sur les côtés de la tête des compresses d'eau froide.

On conseille également de tenir la tête levée et de tenir levé en l'air le bras opposé à la narine qui saigne ; le bras droit, si c'est la narine gauche, et le bras gauche, si c'est la narine droite. Concurrément avec ces moyens, on fait boire à la personne indisposée un peu d'eau sucrée et froide dans laquelle on a versé une cuillerée à café d'eau de Pagliari.

Il est nuisible et même dangereux d'essayer l'arrêt du saignement de nez en glissant une clef ou tout autre objet en métal dans le dos de la personne à soigner.

COMPOSITION POUR COLLER LE PAPIER.—Prendre 70 grammes de colle de Flandre et un poids égal de savon blanc. Faire dissoudre ces deux substances dans un demi-litre d'eau exposée sur un feu doux, puis ajouter 30 grammes d'alun en poudre, agiter, filtrer et laisser refroidir. Pour coller le papier, on le plonge feuille par feuille dans cette composition, on bien on étend celle-ci sur le papier au moyen d'un pinceau et on laisse sécher. L'usage de cette colle est très-commode quand on veut coller une place grattée.

CHOSSES ET AUTRES

Le sixième concile provincial doit être convoqué à Québec pour le 19 mai.

Son Excellence Mgr. Couroy a quitté Montréal pour Portland. Il doit passer quelque temps aux Etats-Unis.

C'est cette semaine que doit avoir lieu, à la cathédrale de Rimouski, l'installation du chapitre diocésain. Il y aura une grande fête à cette occasion.

Nous apprenons avec plaisir que, sur la proposition de M. Paul Féval et après rapport de M. Tony Révillon, M. Faucher de Saint-Maurice vient d'être nommé membre de la Société des Gens de Lettres de Paris.

Les journaux ont fait des révélations curieuses sur les abus de la prison préventive en Espagne. Un fait nouveau vient de se produire à l'appui de leur thèse.

On a mis en liberté, tout récemment, un individu impliqué dans l'affaire de l'assassinat du maréchal Prim (décembre 1869). Il a donc subi sept ans de prison préventive et, au bout de ce temps, les tribunaux décident qu'il n'y a pas de motifs pour le condamner.

Dans une brochure apologétique sur M. de Bismark—brochure qui fait quelque bruit en Allemagne—nous trouvons un fait assez curieux.

L'auteur raconte que dans l'album d'un éminent diplomate très-connu, on trouve les trois inscriptions suivantes :

1o " Ma longue vie m'a appris deux sagesse, que j'ai eu souvent à pratiquer ; l'une, de beaucoup pardonner ; l'autre, de ne jamais oublier." (23 mars 1870.) *Guizot*.

2o " Un peu d'oubli ne nuit pas à la sincérité du pardon." (16 avril 1870.) *A. Thiers*.

3o " Ma vie m'a appris que j'ai beaucoup à oublier et beaucoup à me faire pardonner." (17 novembre 1871.) *Bismark*.

L'auteur dit que la maxime de M. Bismark est fort noble, mais que rien, dans ses actes, ne trahit ces vertus de conciliation et de modestie.

Le Saint-Père, qui a une grande affection pour Alphonse XII, son filleul, lui envoie un aubergiste apostolique chargé d'assister à son mariage, qui aura lieu le 23 janvier, et porteur d'un anneau nuptial béni par Sa Sainteté, ainsi qu'une rose en diamants pour la future reine d'Espagne.

On annonce la mort de l'hon. M. Joseph-Elie Thibeau, registrateur du comté de Portneuf.

Le défunt a représenté le comté de Portneuf dans l'ancienne Assemblée Législative depuis 1857 jusqu'à 1861. Il fut, en 1858, un des membres du cabinet Brown-Dorion. En 1863, sous le cabinet McDonald-Dorion, M. Thibeau fut nommé registrateur du comté de Portneuf, charge qu'il a continué à remplir jusqu'à sa mort.

Il était frère des hon. MM. Isidore et Rosaire Thibeau.

Comme les autres membres de sa famille, M. Thibeau était autrefois engagé dans le commerce ; il a toujours résidé au Cap-Santé, chef-lieu du comté de Portneuf.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au RÉV. JOSEPH T. INMAN, *Station D, New-York*.

AVIS

Les abonnés de *L'Opinion Publique* qui désirent faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

Nous pouvons fournir quelques séries complètes de *L'Opinion* depuis sa fondation (1870).